

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mardi 20 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, FERRAND Benoît, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERIE Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 8 (CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à KALITA Matthieu, ESSAYAN Martine donne pouvoir à Laurence DU VERGER, HUSSON Serge à BOURGOGNON Henri, MEJAT Yves à JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric à RANC Julien)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 1 (CONTREL Nathalie)

Le secrétariat a été assuré par : PARENTHOEN Yannick

Objet : Présentation du rapport d'activité 2022 du syndicat intercommunal Aquavert

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu le rapport joint présentant l'activité du syndicat intercommunal Aquavert pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n°2020-06 du 27 mai 2020 portant désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat intercommunal Aquavert ;

Considérant que la Commune de Tassin la Demi-Lune est membre du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert ;

Considérant qu'une présentation du rapport d'activité 2022 du syndicat intercommunal Aquavert a été faite aux conseillers municipaux de la Commune de Tassin la Demi-Lune, en séance publique, le mardi 20 juin 2023 ;

Considérant que Madame Christine GARRIGOU n'a pas pris part au vote ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **PREND ACTE** après en avoir débattu, du rapport d'activité 2022 du syndicat intercommunal Aquavert ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le : 20 juin 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **28 JUIN 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **28 JUIN 2023**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Yannick PARENTHOEN
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.



RAPPORT d'activité

2022

- AQUATIQUE
- FORME
- NATURE



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-32-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023

SOMMAIRE

Editorial de la Présidente	3
Le Syndicat	4
Les services	8
Situation financière	11
Bilan chiffres d'affaires.....	16
Construction du nouveau centre.....	18
Objectifs 2023.....	20

EDITORIAL

Après deux années fortement impactées par la crise sanitaire, **AquaVert** a retrouvé en 2022, un fonctionnement classique avec la reprise sans contraintes de la natation scolaire et des activités sportives.

La reprise est dans l'ensemble bonne ce qui permet un résultat financier correct mais la baisse des fréquentations pour l'espace fitness a amené le syndicat à avancer d'un an la fermeture de cet espace.

Concernant l'opération de construction du nouveau centre aquatique, le planning prévisionnel est respecté avec une avancée majeure en 2022 : la signature du marché global de performance avec EIFFAGE construction.

Le présent rapport d'activité revient en détails sur le déroulement de cette année 2022.

Bonne lecture.

Christine GARRIGOU
Présidente du SIVU

Le Syndicat

L'institution

AQUA VERT est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) comprenant 5 communes adhérentes : LYON, TASSIN LA DEMI-LUNE, FRANCHEVILLE, CRAPONNE & SAINT GENIS LES OLLIERES

Chaque commune participe financièrement selon la clé de répartition suivante :

Lyon	47,20 %
Tassin la Demi-Lune	23,00 %
Francheville	14,31 %
Craponne	10,67 %
Saint Genis les Ollières	4,82 %

La création du syndicat

Créé par arrêté préfectoral du 31 décembre 1968, le Syndicat intercommunal d'études pour la réalisation d'un ensemble parc-piscine à Alai-Francheville regroupait 6 communes.

Par délibération du 9 octobre 1969, le comité syndical, qui est l'organe délibérant, a décidé de transformer le syndicat d'études en syndicat de réalisation appelé Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'un parc Piscine d'Alai-Francheville.

L'appellation **AQUA VERT** a été retenue en 1990.

En 2016, la commune de SAINTE FOY LES LYON a quitté le syndicat suite à la construction de sa propre piscine municipale.

Le Syndicat

Les 5 communes

583 455 habitants

(données INSEE populations légales 2020)

Habitants



528 633



22 795



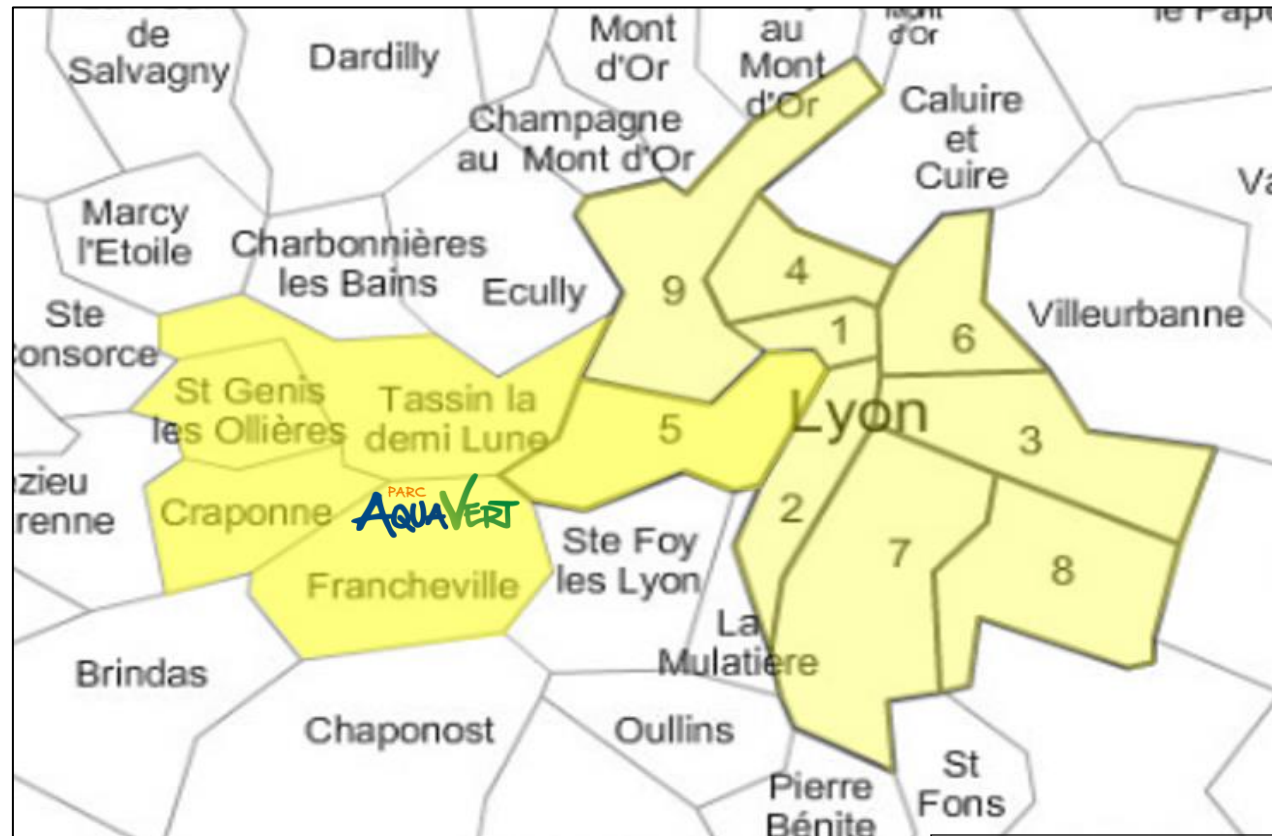
15 046



11 657



5 324



Le Syndicat

L'organisation

Le fonctionnement est très proche de celui d'une commune.

A chaque élection municipale, les conseillers municipaux des communes membres du syndicat désignent trois représentants (deux titulaires et un suppléant) qui forment le comité syndical, organe délibérant du SIVU. Les délégués syndicaux élisent en leur sein un Président qui est l'organe exécutif du syndicat et un ou plusieurs Vice-Présidents.

A l'instar d'un conseil municipal, le comité syndical prend toutes les décisions de principe nécessaires au bon fonctionnement et au développement d'**AQUA VERT**. Il adopte notamment le budget, décide des aménagements du parc, de la politique sportive et du projet d'établissement.

Le Président assume des fonctions identiques à celles d'un Maire et applique les décisions prises par le comité syndical. Il est aussi chargé de l'administration, d'exécuter le budget, d'ordonner les dépenses et les recettes, et de représenter le syndicat en justice.

La gestion au quotidien du **Parc AQUA VERT** est confiée à la directrice qui veille, en tant que chef de l'établissement, au bon fonctionnement de l'établissement et à la mise en œuvre des décisions des élus.

Une équipe d'environ trente agents territoriaux, complétée par des vacataires spécialisés pour certaines activités et par des saisonniers durant la saison estivale, assure l'accueil du public, l'organisation et l'encadrement des activités et l'entretien de l'équipement.

Le Syndicat

Les délégués



Titulaire : **Julie NUBLAT-FAURE, 2^{ème} Vice-Présidente**

Titulaire : François GENOUVRIER

Suppléant : Béatrice GAILLIOUT



Titulaire : **Christine GARRIGOU, Présidente**

Titulaire : Pierrick JANNIN

Suppléant : Sabrina DE UFFREDI



Titulaire : Michel RANTONNET

Titulaire : Marc VINCENT

Suppléant : Claude GOURRIER



Titulaire : Sébastien GIRARDET

Titulaire : Jean-Louis MAGOUTIER

Suppléant : François PASTRE



Titulaire : **Serge VIGNON, 1^{er} Vice-Président**

Titulaire : Dominique SINAY

Suppléant : Solange PAOLI

Les services

L'organigramme

DIRECTRICE
Aurélie MAHUSSIER

**DRH & RESPONSABLE
ADMINISTRATIF**
Davis BOSCUS

DIRECTEUR ADJOINT
Hugo BOISSIERE

ADMINISTRATION

5 agents
administratifs

**SERVICE
TECHNIQUE**

6 agents
techniques

ESPACE AQUATIQUE

Chef de bassins
Jean-Yves GOIN

7 maîtres-nageurs

ESPACE FORME

4 coachs
fitness

Les services

Le bilan social

BILAN SOCIAL (au 31 décembre 2022)

Raison	Type absence	2019 En jours	2020 En jours	2021 En jours	2022 En jours
Statut	Maladie ordinaire	494 (7 arrêts dont 1 CLD)	198 (14 arrêts dont 1 CLD)	294 (9 arrêts)	365 (13 arrêts dont 1 TPT 50%)
	Accident du travail	3 (1 accident)	6 (2 accidents)	1 (1 accident)	87 (2 accidents)
Familiale	Maternité (dont patho)	0	0	0	0
	Paternité & naissance	0	11 (1 agent)	0	0
	Enfants malade	4 (3 agents)	5 (3 agents)	5 (3 agents)	5 (3 agents)
	Congé « Décès »	0	0	0	0
	Mariage	0	0	0	0
Autres	Jours concours	0	0	0	0
	Jours de Grève	0	0	0	0
	Formation syndicale	0	0	0	0
	Absences injustifiées	0	0	0	0
TOTAL jours d'absence		501	220	300	457

Formation

38 jours de formation en 2022

Les services

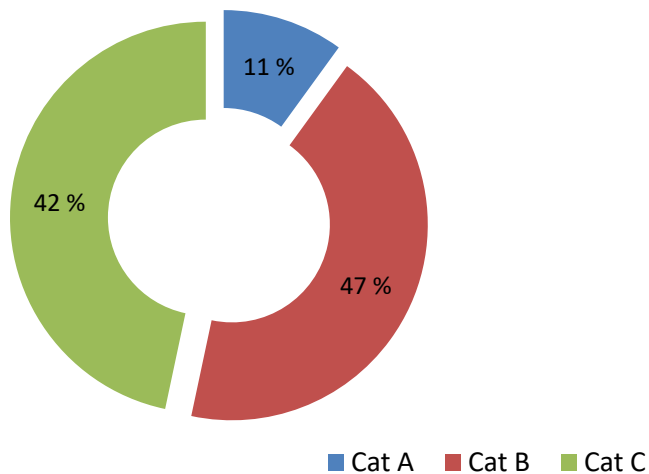
Le bilan social

Moyenne d'âge par service

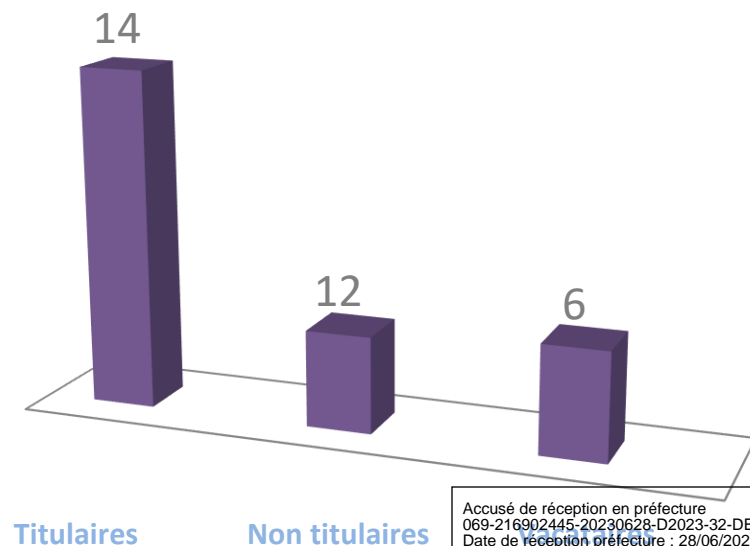
Administration & Direction	43,5 ans
Educateurs sportifs	34 ans
Service Technique	46,5 ans

Moyenne d'âge de l'effectif
41 ans

Répartition par catégorie (agents permanents)



Répartition par statut des agents (au 31/12/2022)



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-32-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Situation financière

Bilan 2022

SYNTHESE FINANCES 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 249 220,34 €	7 390 277,15 €
Dépenses	1 788 609,05 €	2 185 191,06 €
Résultat net 2022	460 611,29 €	5 205 086,09 €
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	400 000,00 €	274 824,43 €
Solde d'investissement 2021 reporté	-	1 011 144,89 €
Solde 2022	860 611,29 €	6 491 173,65 €
TOTAL SOLDE 2022	7 351 666,70 €	

Résultats nets 2022 positifs.

Solde pour financer l'investissement du nouveau centre aquatique.

Situation financière

Fonctionnement dépenses

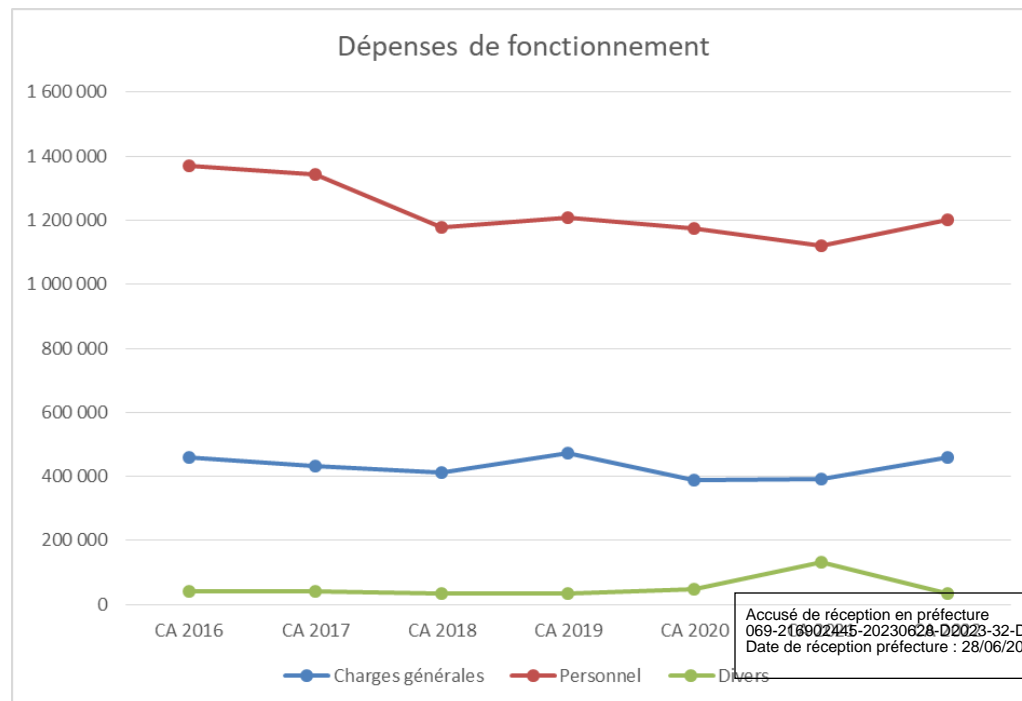
Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- **68 % charges de personnel** : 1 202 951 €
- **24 % charges à caractères générales** : 458 649 €
- **8 % divers** : 34 000 €

Charges de personnel en hausse :
Pas de postes vacants, revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires

Charges générales en hausse :
maintenance accrue sur le bâtiment, (hausse des énergie contrebalancée par la baisse des consommations)

Divers en baisse :
pas de remboursement usagers pour la saison 2021-2022 (arrêt temporaire des abonnements)



Situation financière

Fonctionnement recettes

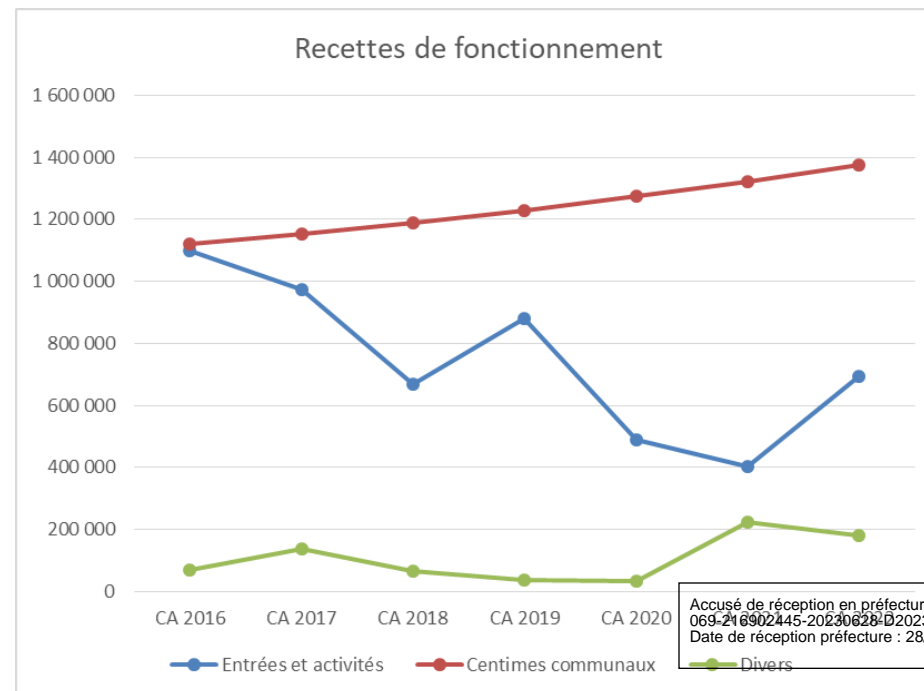
Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont :

- **68 % participations communales** : 1 375 329 €
- **21 % entrées et activités** : 692 562 € (+ 70 % par rapport à 2021)
- **11 % divers** : 181 329 €

Participations communales :
augmentation régulière de 4 %
pour financer le projet

Entrées et activités :
Bonne reprise post COVID

Divers :
Compensation de l'Etat pour les
pertes de recettes 2021



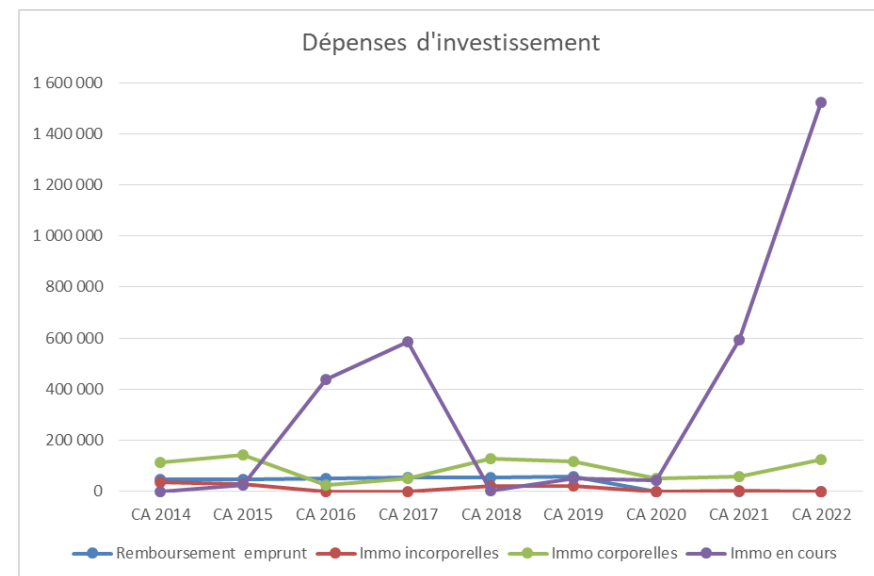
Situation financière

Investissement dépenses

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- **92,5 % opération construction du nouveau centre aquatique : 1 523 189,47 €** dont
 - 1 439 578,67 € : études de conception
 - 27 144 € : assistants à maîtrise d'ouvrage

- **7,5 % investissement courant : 124 035,41 €** dont
 - 115 119,32 € pour le bâtiment : remise en état du système de traitement d'eau, dépannage centrale de traitement d'air, remplacement luminaires et caméras, renouvellement outillage
 - 5 311,26 € pour l'administration : renouvellement ordinateurs et talkiewalkies, déploiement téléphone sur IP
 - 3 604,83 € pour les activités sportives : matériel pédagogique pour les activités enfants, complément matériel aquatique type matelas watfit



Situation
financière

Investissement
recettes

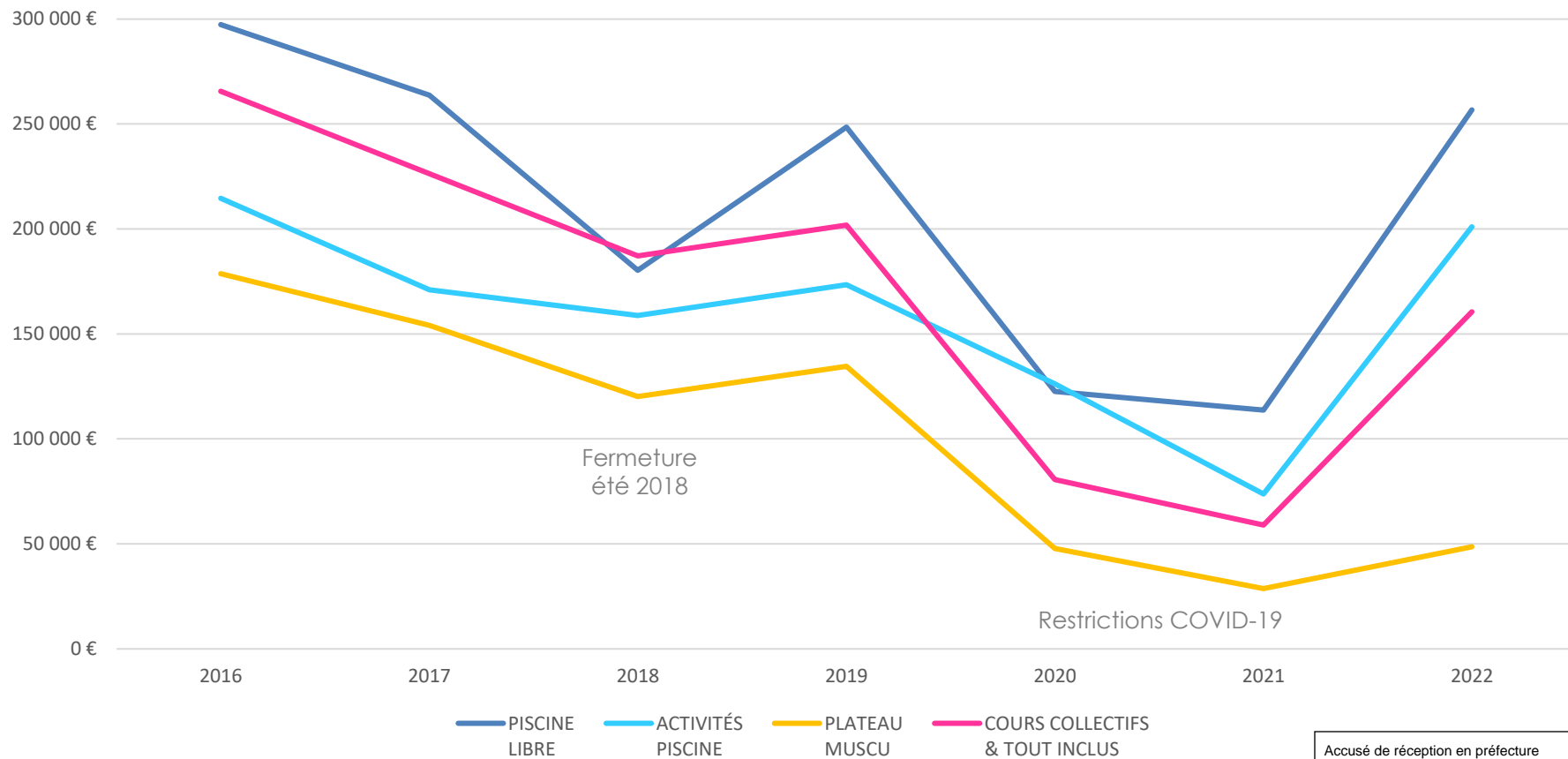
Les principaux postes de recettes d'investissement sont :

- **Subventions au projet**
 - 540 000 € : part communale 2022
 - 5 950 € : ADEME pour l'étude de faisabilité énergie renouvelable

- **Emprunt**
 - 6 150 000 €

Chiffre d'affaire

Evolution 2016-2022



Chiffre d'affaire

Détails 2018-2022

	2018	2019	2020 (covid)	2021 (covid)	2022	Ecart 2022 2019
Piscine libre	180 261 €	248 507 €	122 612 €	113 745 €	256 689 €	+ 3 %
Leçons natation Bébés nageurs	158 777 €	173 441 €	126 192 €	73 730 €	201 081 €	+ 16 %
Plateau musculation	120 215 €	134 504 €	47793 €	28734 €	48 532 €	- 64 %
Cours collectifs fitness & aquatiques	187 209 €	201 865 €	80 623 €	58 990 €	160 478 €	- 21 %
TOTAL	646 462 €	758 316 €	377 220 €	275 198 €	666 779 €	- 12 %

Evolution positive pour les activités aquatiques notamment grâce à la météo estivale et à la bonne reprise des activités annuelles leçons de natation et bébés nageurs, les stages ont également été assez prisés. Par contre, les activités fitness ne redémarrent pas, notamment à cause de l'ouverture d'une salle de sport privée à proximité. Ce constat a conduit le comité syndical à avancer d'une année la fermeture de l'espace forme : **fin du fitness au 30 juin 2023.**

Construction du nouveau centre aquatique

- **Mars 2022 :**

Signature d'un marché global de performance avec le groupement porté par EIFFAGE CONSTRUCTION
Démarrage des études de conception

- **Juillet 2022 :**

Validation de la phase de conception APD (Avant-Projet Définitif)
Dépôt du permis de construire

- **Janvier 2023 :**

Permis de construire accordé
Ouverture du chantier



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-32-DE
Date de réception préfecture : 28/08/2023

Construction du nouveau centre aquatique

Plan de financement de l'opération

Dépenses		Recettes	
AMO, études préalables	240 000 €	FCTVA	3 830 000 €
Indemnités candidats non retenus	260 000 €		
Travaux, valeur janvier 2022	14 461 660 €	Emprunt SIVU	6 150 000 €
Maîtrise d'œuvre, valeur janvier 2022	2 006 340 €	Cession Hermières	655 000 €
Provision pour travaux complémentaires (aléas, MO)	254 000 €	Cession parking	7 000 000 € minimum
C SPS, contrôle technique	66 000 €	Solde d'investissement	300 000 €
Révision de prix 5% par an A partir de janvier 2022	2 086 167 €		
Divers (mobilier, réseaux)	90 000 €	Subventions approuvées	5 950 €
Assurance DO + CCRD	443 000 €	Subventions communales	4 500 000 €
TVA	3 982 833 €	Subventions complémentaires	1 359 050 €
TOTAL	23 800 000 €	TOTAL	23 800 000 €

2021 :
540 000 €

2022 :
540 000 €

2023 :
1 800 000 €

2024 :
1 485 000 €

2025 :
135 000 €

Objectifs 2023-2024

- **Maintenir le site en fonctionnement jusqu'en juin 2024**
 - Assurer le fonctionnement technique du bâtiment, tout en limitant les investissements
 - Proposer des activités de qualité pour fidéliser les usagers
 - Stabiliser les équipes en place
- **Mener à bien l'opération de construction du nouveau centre aquatique**
 - Démarrage des travaux préparatoires le 16 janvier 2023
 - Objectif hors d'eau / hors d'air fin décembre 2023
 - Ouverture du nouveau centre aquatique au 4^{ème} trimestre 2024
 - Ouverture du nouveau parking pour l'été 2025
- **Préparer l'ouverture du nouvel établissement**
 - Recruter de nouveaux maitres-nageurs
 - Définir une stratégie de communication pour le lancement



A suivre ...

2023

- AQUATIQUE
- FORME
- NATURE



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-32-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023